

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_9_22**

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 25

Votants : 29

**Objet : Convention de
prestation de service pour la
réalisation d'audits
énergétiques avec Territoire
d'Energie Ardèche _ Travaux de
réhabilitation de Saint-Joseph
et de l'ancienne Maison
Médicale**

L' an deux mille vingt six, le lundi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur BRUYERE-Isnard Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CASTOR Pascale

Pouvoirs :

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur AUBANEL Jean a donné pouvoir à Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe
Madame CHAZE PLATON Géraldine a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Monsieur Thierry BRUYERE-Isnard, Vice-président en charge de la transition énergétique, expose à l'assemblée :
Par délibération D_2022_10_13 du 5 décembre 2022, la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a adhéré au groupement de commandes d'audit énergétique porté par Territoire d'Energie Ardèche. Ce groupement exécute le marché d'audit énergétique moyennant une participation financière des membres adhérents.

Par délibération D_2026_7_13 du 1er juin 2026, le Président a été autorisé à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre des premiers projets d'investissements, parmi lesquels les travaux de réhabilitation du site de Saint-Joseph et de l'ancienne Maison Médicale.

Dans une logique d'amélioration de l'efficacité énergétique de ces bâtiments, il est proposé de réaliser un audit énergétique pour chacun de ces deux sites par une convention de prestation de service avec Territoire d'Energie Ardèche.

Les montants correspondants à la réalisation de ces deux audits s'élèvent à 3 091,26 € TTC pour l'ancienne Maison Médicale et à 3 880,37 € TTC pour le bâtiment qui sera conservé sur le site de Saint-Joseph.

Territoire d'Energie Ardèche s'engage à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de subventions permettant de couvrir jusqu'à 50 % des dépenses.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la réalisation d'un audit énergétique sur le site de l'ancienne Maison Médicale, pour un montant de 3 091,26 € TTC, et sur le site de Saint-Joseph pour un montant de 3 880,37 € TTC, AUTORISE le Président à signer les conventions de prestation de service avec Territoire d'Energie Ardèche pour la réalisation de ces deux audits, ainsi que tout document afférent à leur exécution, DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260921-D_2026_9_22-DE

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 21/09/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le